Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260305-2026_03_10B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 5 mars à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 février 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 17

Procurations : 2

Présents : Gaëlle ROLLIN – Arnaud RICHARD - Hélène ZEITOUN – François HERVIEUX - Karine RICHARD – Pierre CLERICE – Julien THIBOULT - Hélène LANN-CORRE – Grégory MORICE – Anita GUILLEMIN – Meddhi CALON – Philippe BODARD - Catherine CASTAGNET – Kurt DUFAYS – Fabienne DAUPHAS – Joël PRINET

Secrétaire de séance : M. Grégory MORICE

Pouvoirs : Yoann SANTERRE à Morgane RETHO – Yvonnick BOULHO à Meddhi CALON

****

2026_03_10_FINANCES_CONTRAT DE FOURNITURE DES VETEMENTS DE TRAVAIL -INITIAL

Mme Morgane RETHO, Maire expose.

La commune est engagée depuis déjà plusieurs années avec la société INITIAL pour la fourniture et l'entretien des tenues de travail des agents du service technique.

Compte-tenu du souhait de changer les tenues et de renégocier le prix du contrat, un nouveau contrat est nécessaire.

Ce contrat est proposé pour une durée de 48 mois à compter du 1er avril 2026.

*Pour mémoire, en 2025 le montant versé à INITIAL est de 10 613.15 € TTC/an, soit une moyenne mensuelle de 737.02 € HT répartie selon : *sous total vêtements de 502.14 € HT, *sac à linge : 9.27 € HT, *frais logistique : 23.88 € HT et *frais environnemental et bactériostatique :82.64 € HT.*

La variation dépend du nombre de tenues dans l'année (agent en remplacement…).

Une proposition financière a été reçue ce jour qui se compose comme suit *(montant HT)* :

- Sous-total vêtements :	287.10 €
- Sac à linge :	3.04 €
- Frais de gestion et logistique :	38.24 €
- Traitements divers :	55.73 €
Total facture HT mensuelle	384.11 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260305-2026_03_10B-DE

A ajouter à cela les frais de mise en place payable 1 fois/contrat : 320.74 € HT

Le montant total annuel du contrat, sans les frais de mise en service est estimé à 4 609.32 € HT, soit 5 531.18 € TTC. Un gain par rapport au contrat actuel de 5 081.96 € TTC.

Le nouveau contrat est souscrit pour une durée de 4 ans.

Vote : unanimité

Madame le Maire propose aux membres de valider ces dispositions applicables à compter du 1er avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité la signature du nouveau contrat.

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Mme Morgane RETHO,
Maire

